

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Laura Kovensky](#)

<https://www.cadre21.org/membres/79124de594765c3472843885>

Date d'obtention : 2024-10-15 18:25:47

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Il faut utiliser la trousse texto seulement quand la dénonciation provient d'un élève en contexte scolaire.
- Ne peut pas être utilisée par un intervenant n'ayant pas la formation.
- Il doit y avoir une entente entre la police du territoire et le DPCP, sinon, la trousse ne peut pas être utilisée.
- Les intervenants impliqués doivent en tout temps éviter de regarder les images en cause.
- Lorsqu'un acte malveillant est identifié, il faut contacter le service de police.
- Il faut confisquer le téléphone rapidement même avant l'arrivée des policiers, si on pense que le téléphone contienne des sextos d'un élève.
- Permet d'uniformiser les interventions.
- Réduit les délais de traitement de ce type de cas.
- Provient d'un partenariat entre plusieurs acteurs qui a enrichi la vision de la problématique.
- C'est une méthode qui priorise l'efficacité tout en donnant la parole à toutes les personnes impliquées.
- Que chaque acteur a son rôle à jouer (école, police, DPCP).
- Permet de comprendre l'événement qui s'est produit et le rôle de chaque personne impliquée : permet d'évaluer le contexte, comprendre la nature des images sans les voir, les motivations des acteurs, connaître l'étendue de la diffusion de ces images.
- On ne doit pas compléter la grille avec l'instigateur. On complète la grille avec la victime seulement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Dans mon cas il s'agit d'une première formation sur le sujet. En étant nouvellement arrivée au secondaire, je n'ai jamais eu à intervenir dans ce type de cas. Cette formation m'outille pour intervenir dans des cas qui pourraient malheureusement avoir lieu dans toute école.

Je crois que je vais me sentir plus en contrôle et plus efficace si un cas arrive. Je vais savoir quoi faire, qui fait quoi, quel outil utiliser et comment. Avec la formation, je crois que je vais significativement mieux accomplir mon rôle en service aux élèves et mieux aider les élèves impliqués.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Au respect,

À la bienveillance,

À la confidentialité,

Au non jugement.

À suivre les étapes recommandées dans la trousse d'intervention.